

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

19 mai 2025

Date d'Affichage

3 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Était absent excusé et représenté: M. Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M. Stéphane LECHANOINE

Monsieur Philippe GAILLARDON remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2025 - N°05/03 : REMBOURSEMENT DES CHARGES DU LOGEMENT DU PRESBYTERE A LA PAROISSE

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait proposé d'accueillir une famille ukrainienne dans le logement inoccupé du presbytère. Il s'était engagé à prendre en charge les dépenses d'eau, d'électricité, de fuel pour le chauffage, tout le temps que la famille ne disposerait pas de ressources suffisantes. Ces dépenses s'élèvent, pour le fuel, pour la période d'avril 2024 à avril 2025, à 2 030 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser les charges de fuel à la paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus pour le logement occupé par la famille ukrainienne.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Philippe GAILLARDON	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 